

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu de la réunion du 10 janvier 2013 à Moustiers-Sainte-Marie

Présents

Voir tableau joint en fin de compte-rendu.

Introduction de la réunion

Monsieur ESPITALIER, Président de la Commission Locale de l'Eau, indique qu'il s'agit d'une réunion exceptionnelle de la CLE, non prévue au calendrier.

Le SAGE est dans la procédure de validation : la phase de consultation des collectivités est en cours depuis fin octobre. Il est passé en comité d'agrément le 5 décembre, et a obtenu un avis très favorable du comité de bassin (retours très réconfortants des membres du comité de bassin).

Entre temps un courrier du Président du Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence a été envoyé aux communes fin novembre, indiquant que le Conseil général donnerait un avis défavorable.

M. ESPITALIER fait part de son étonnement par rapport à la forme car le Parc et la CLE n'ont pas été destinataires du courrier. Par la suite le Conseil général a délibéré défavorablement le 17 décembre, et quelques communes ont également délibéré défavorablement.

Dans ce contexte, il s'est senti dans l'obligation de tenir la CLE informée, de recueillir son avis sur la suite de la démarche.

M. ESPITALIER rappelle qu'il s'agit d'un projet d'envergure, de planification des usages de l'eau du Verdon. Il s'agit d'une rivière importante (ouvrages hydroélectriques, desserte en eau potable d'une grande partie de la région...) : on se doit de s'organiser par rapport à ces enjeux, c'est ce que permet le SAGE.

Il s'agit d'une décision importante, qui aurait mérité une présentation devant les élus du Conseil général pour répondre à toutes les questions : cela n'a pas été le cas, M. ESPITALIER le regrette.

C. GUIN rappelle les délais de la procédure, les délibérations reçues à ce jour, et les motifs justifiant les délibérations négatives.

Calendrier prévisionnel de validation

- ⊕ **Adoption du projet de SAGE par la CLE** : 13 septembre 2012
- ⊕ **Avis des assemblées sur le projet** : fin octobre 2012 / fin février 2013
CG, CR, communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, chambres consulaires, EPTB, groupements intercommunaux en charge du domaine de l'eau et des milieux aquatiques, PNR, Parc national
- ⊕ **Avis du Comité de Bassin** : 5 décembre
- ⊕ **Avis du Cogepomi** (Comité de gestion des poissons migrateurs)
- ⊕ **Avis des Préfets** : mi décembre / mi mars
- ⊕ **Retour à la CLE qui recueille les avis** : mars 2013
- ⊕ **Enquête publique sur le projet de SAGE** : mai juin 2013
- ⊕ **Intégration des éventuelles modifications par la CLE, adoption du SAGE par la CLE** : juillet 2013
- ⊕ **Approbation du SAGE par le Préfet** : septembre 2013

Point sur les délibérations

- ⊕ **Délibérations favorables :**
 - Conseil régional Paca
 - Comité de Bassin Rhône Méditerranée
 - Commune de Bauduen (83)
 - Commune de Châteauvieux (83)
 - Commune de Régusse (83)
 - Commune de Rougon (04) (délibération non reçue)
 - Commune de Saint-Julien-le-Montagnier (83)
 - Commune de Saint-Jurs (04)
 - Commune de Saint-Paul-lez-Durance (13)
 - Commune de Vinon-sur-Verdon (83)
 - Syndicat Mixte de la Zone du Verdon

Point sur les délibérations

- ⊕ **Délibérations défavorables :**
 - Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence
 - Commune de Thorame-Haute (04)
 - Commune de Valensole (04)

Les motifs

➤ Avis défavorables à titre conservatoire :

- SAGE ne doit pas constituer un obstacle aux travaux urgents et de sécurité publique au droit des infrastructures existantes (CG04)
 - Absence d'étude des impacts socio-économiques indirects (CG04)
 - Insuffisante analyse de l'impact budgétaire pour les collectivités (CG04, Valensole)
 - Absence de définition d'un débit biologique dans le Haut Verdon = lacune rédhibitoire : risques / préservation de l'activité économique hivernale du Val d'Allos (CG04, Valensole)
 - Interrogations soulevées lors des CLE restent sans réponse, incertitudes sur la réelle portée du SAGE et ses conséquences sur les projets (Thorame Haute)
- ⇒ Projet de SAGE soumis pour avis prématuré et incomplet
⇒ Sollicite délai supplémentaire pour que le projet soit complété par données manquantes (CG04, Valensole)

M. CLAP indique qu'en amont du vote de l'assemblée départementale, il a rencontré le Président du Conseil général et lui a apporté des réponses (voir courrier envoyé par le Parc aux communes), mais cela n'a pas suffi. La décision est grave, car elle pénalise un territoire et des enjeux bien plus larges que la seule problématique de la neige de culture.

Il indique que l'un des reproches est d'aller trop vite : les acteurs travaillent à ce projet depuis 10 ans, c'est la première fois qu'un tel reproche est fait... Peut-être que les élus n'ont pas su s'impliquer suffisamment, mais chaque acteur, chaque usager a apporté sa pierre au projet, y a contribué. Le Parc ne peut que porter, défendre le projet issu de cette concertation. M. CLAP indique que la procédure doit continuer, aller jusqu'à l'enquête, sans volonté d'isoler le département. Il faut comprendre pourquoi cette décision a été prise : le SAGE permet d'avoir plus de poids par rapport à notre territoire. M. CLAP ne siège pas à la CLE mais souhaitait être là aujourd'hui pour dire la position du Parc.

M. ESPITALIER indique qu'il n'a pas compris le positionnement du conseil général au vu de tous les travaux de préparation du projet. Lors des 3 réunions de la CLE pour la validation du projet, le Président du conseil général lui avait donné pouvoir, et donc par ce biais a validé le document.

M. PELLESTOR : question par rapport au **financement des communes**. Dans l'étude économique, le financement a été chiffré entre 2.60 et 3.80 € par habitant : cela n'est pas clair, est-ce une cotisation supplémentaire ?

M. ESPITALIER indique que l'étude économique est globale et ne peut être détaillée pour chaque commune : il s'agit d'un coût moyen prévisionnel estimé. Mais cela dépendra des actions que chaque commune aura à sa charge. Par exemple si une commune a déjà une station d'épuration qui fonctionne correctement, elle n'aura aucun investissement d'assainissement à porter.

Concernant le fonctionnement, l'animation du SAGE, soit les communes font partie du Parc, et elles cotisent déjà, il n'y aura pas de nouvelles cotisations. Soit elles sont hors Parc, et si elles souhaitent adhérer au syndicat mixte de gestion du Parc pour la compétence « SAGE », une cotisation sera envisagée, mais minime par rapport à la cotisation au Parc (uniquement pour la compétence « gestion globale de l'eau ») : c'est un sujet sur lequel aucune décision n'est prise, il faut y travailler. Cela fera l'objet d'une autre délibération des communes, indépendamment de celle en cours sur le SAGE.

M. MATHIEU excuse les élus du Conseil général. Il rapportera les échanges.

Il rappelle que depuis 2 ans des échanges ont eu lieu avec le Parc par rapport aux remarques ou questions soulevées par la délibération du Conseil général.

L'avis du Conseil général est un avis souverain de la collectivité, indépendamment de la CLE. Le Conseil général souhaite décider, voter le SAGE, en toute connaissance de cause. Sur le Haut Verdon, le Conseil général est très impliqué : programme d'investissement de plus de 20 millions d'euros sur l'Espace Lumière. Il faut donc connaître les potentialités en eau, et les différents scénarios et leurs conséquences.

M. ESPITALIER répond qu'il est normal que le Conseil général veille aux intérêts socio économiques de son territoire. Sur l'eau, depuis 10 ans nous avançons en concertation, on a attendu 2012 pour lancer une étude des débits du Haut Verdon. Vu l'importance des investissements, pourquoi ne pas l'avoir fait avant, n'est ce pas un préalable nécessaire à tout investissement ?

Ce n'est pas le SAGE qui va définir l'eau disponible, c'est la nature : toute mesure restrictive a été enlevée du projet de SAGE, il n'y a rien de plus dans le projet actuel que ce que dit la loi... On peut donc se demander quelle est la réelle motivation. Si le SAGE n'est pas validé, s'il n'y a pas de SAGE sur le Verdon, cette étude sera demandée quand même pour renouveler les autorisations de prélèvement.

M MATHIEU indique qu'il aurait été préférable de disposer de l'étude en amont de la validation du SAGE.

M. ESPITALIER indique qu'à la fin de l'étude, les mesures pourront si nécessaires être intégrées au SAGE par une **révision du SAGE** qui sera soumise au même processus de validation (délibération des collectivités...)

Mme Gabrielle FOURNIER confirme que même s'il n'y a pas de SAGE, il faudra les résultats de l'étude. Le SAGE ne change rien par rapport aux autorisations de prélèvements.

Mme BOUCHET précise que le Conseil général apporte 6 millions d'euros sur les 20 millions investis par le SMVA (Syndicat mixte du Val d'Allos). La CCHVVA (communauté de communes du Haut Verdon Val d'Allos) n'a pas encore délibéré sur le SAGE. Ces communes ne veulent pas se positionner comme les « empêcheurs » du SAGE. Mais au départ il y avait un article dans le règlement, très contraignant (période d'interdiction de prélèvement) : même si cela a été enlevé cela montre que les aspects économiques n'étaient pas pris en compte, cela a laissé un doute, et du coup tout pose question. Les réactions reflètent une crainte par rapport à la non prise en compte de la dimension socio-économique.

Mme FOURNIER : mais la règle existe et l'état des cours d'eau ne changera pas : on ne pourra pas prélever plus que ce que la nature permet. Il faut concilier les usages. On ne peut pas accepter qu'un usage prenne plus au détriment des autres. Il faut se parler, apprendre à dialoguer.

M. PREVOST : se demande, après avoir fait tout ça, pourquoi en arrive-t-on à cette situation, qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi a-t-on attendu si tard pour que les choses sortent ? Comment se parler ? Les SAGE sont un peu des « techno-démarches », les acteurs économiques n'y participent pas, peu d'élus locaux sont impliqués... Ce blocage doit nous interroger sur ce qui a manqué dans la démarche.

Mme GIOANNI rappelle la consultation intermédiaire sur le projet qui a eu lieu fin 2010, afin d'associer tous les élus. Cela n'a pas suffi.

Mme MAYEN indique que le Conseil régional a délibéré favorablement. Les outils SAGE sont intéressants, car ils permettent une concertation à l'échelle du bassin versant. Le Verdon présente de gros enjeux : beaucoup de territoires dépendent du Verdon. Nous avons besoin d'avoir une vision globale, mais il est difficile de mobiliser les acteurs : le problème est rencontré également dans le SOURCE (schéma d'orientation pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau), pour lequel il est difficile de faire dialoguer les acteurs de l'eau et ceux du monde économique. La future Charte régionale de l'eau permettra d'instaurer un lieu de dialogue. Pour le futur, on sait qu'on aura de moins en moins de ressource à partager, et de plus en plus de besoins (augmentation de la population, augmentation des besoins en eau de l'agriculture et des autres activités économiques, diminution de l'enneigement naturel...). Cette concertation a eu lieu dans le Verdon.

M. PIERRON : rappelle la délibération favorable du comité de bassin. Au regard des autres SAGE, le comité de bassin a reconnu l'important travail de concertation mené dans le Verdon, et l'attention particulière portée aux enjeux socio-économiques. Ce n'est pas le cas dans tous les SAGE. Il faudra bien sûr continuer : évaluation et suivis pour pouvoir faire évoluer le SAGE lors d'une révision future. Pour une révision, il ne s'agit pas d'une décision du Parc ou d'un autre acteur, mais de la même procédure de concertation et de validation que pour l'adoption du projet. Il demande au Conseil général,

par rapport aux craintes ressenties, quels sont les articles qui posent un réel souci ? On a besoin de savoir ce qui pourrait être ré écrit si nécessaire : le conseil général doit faire des propositions.

M. ESPITALIER confirme, qu'il faut éviter de rester dans le ressenti, au plus les remarques sont précises et au plus elles pourront être prises en compte.

Mme GIOANNI indique que le délai supplémentaire demandé par le Conseil général pour attendre les résultats de l'étude demandera à minima 2 à 3 ans (concertation sur les mesures de gestion, étude socio-économique).

Mme FOURNIER indique que cela se fera lors d'une révision du SAGE. Dans 3 ans, s'il est nécessaire de réviser le SAGE pour intégrer des mesures de gestion, on le fera.

Mme HERVO : aujourd'hui le SAGE a été assoupli, les arrêtés de prélèvements, qui demandaient une étude dans un délai qui est dépassé, ont été reconduits : cela prouve que l'on tient compte des enjeux socio-économiques. De plus, allonger les délais pour intégrer des mesures, cela veut dire que le SAGE sera plus contraignant qu'il ne l'est actuellement.

L'agence aussi a des échéances à tenir. Si on allonge les délais : on arrivera après les élections municipales, on aura de nouveaux élus à qui il faudra présenter le projet, il faudra refaire la CLE... A un moment donné il faut faire avec ce que l'on a. Lors des 3 dernières CLE : aucune question n'a été posée, rien n'a été exprimé, l'Agence n'était pas au courant. C'est surprenant. Il faut rester dans des délais raisonnables.

M. ESPITALIER : si la décision est prise de reporter la validation, on risque « d'enterrer » le SAGE, on aura travaillé 10 ans pour rien... Il y a d'autres problématiques dans le SAGE, d'autres secteurs d'activité risquent d'être pénalisés : cotes touristiques des retenues, ...

M. DUFLOT : mais il est important de s'écouter, on a déjà fait part plusieurs fois d'erreurs dans le diagnostic, qui ont impacté les décisions prises par la suite.

Mme GUIN rappelle que le diagnostic a permis de faire ressortir les enjeux prioritaires à traiter dans chaque sous bassin. Le GPSEVV a fait part à plusieurs reprises de son désaccord avec un tableau d'analyses « à dire d'expert » des impacts par sous bassin, intégré au diagnostic, qui indiquait pour le moyen Verdon un impact fort des activités de loisirs. Cette analyse visait à faire ressortir pour chaque bassin les sujets à traiter en priorité, et n'a pas abouti à des mesures de restriction dans le SAGE autres que celles définies dans le plan de gestion des gorges...

Mme FOURNIER rappelle que l'outil SAGE permet à chacun d'avoir le droit à la parole. Sans SAGE, il n'y a plus de lieu de gouvernance et des décisions administratives seront prises, sans possibilité de concertation.

Mme GIOANNI indique que ce qu'il faut regarder, ce sont les actes, ce qui a été fait jusqu'à présent. Et tout ce qui a été fait jusqu'à présent va dans le sens de l'équilibre. Ce qui compte c'est ce qui est écrit, il faut dépasser le stade des « ressentis ».

Mme HERVO donne la position de l'Agence, qui est de poursuivre la procédure de validation telle qu'elle est prévue. Le SAGE Verdon est attendu fortement par le Ministère de l'environnement. Il existe un gros risque en cas de report de la validation. De très nombreuses réunions ont été organisées, tous les acteurs ont pu s'exprimer, l'espace pour dire qu'il y avait un problème existait. Si on fait un temps d'arrêt maintenant on risque de tout faire retomber, de tout remettre en cause. Des remarques pourront être intégrées après l'enquête publique.

Mme FOURNIER rappelle que tous les avis seront joints à l'enquête publique.

M. PITON indique qu'il faut accepter la démocratie, qu'un avis négatif n'est pas une catastrophe. Selon lui, il est indispensable d'accepter de recevoir tout type d'avis, sinon, cela n'aurait pas de sens de lancer une consultation.

M. PIERRON répond que l'on ne dit pas que l'on n'a pas entendu l'avis, mais qu'il s'agit d'un avis, dans le cadre d'une procédure de consultation qui doit se poursuivre. Le commissaire enquêteur analyse les avis, en prend, en laisse, et au final la CLE se prononcera sur ce qu'elle intègre ou pas.

M. BONNET préconise d'attendre l'ensemble des avis : à titre d'exemple, le SCOT de Manosque a reçu 37 avis défavorables (PPA). Il n'est pas envisageable de prolonger les délais de validation du SAGE. Le commissaire est là pour faire le tri dans les avis, il apporte des réponses aux questions soulevées. Il rappelle que sur la question des prélèvements dans le Haut Verdon, un arrêté préfectoral demandait des études, qui n'ont pas été faites alors qu'elles sont réglementaires.

Mme LE NORMANT : EDF est favorable à l'aboutissement de la procédure, mais entend les inquiétudes de certains acteurs. Des évolutions ont eu lieu tout au long de l'élaboration du projet, il s'agit de documents volumineux et complexes, il peut être difficile de s'approprier le projet quand on n'a pas tout suivi de très près. Peut-être que la rédaction peut être précisée pour mieux faire apparaître la prise en compte des aspects socio-économiques, notamment sur l'article relatif à la neige de culture.

M. PIGNOLY s'exprime au nom de l'EPTB Durance. Il mesure, au vu de ce qui se passe sur le Verdon, l'ampleur de la tâche par rapport à la conduite d'un futur SAGE sur la Durance. Mais le SAGE reste le seul outil pour mettre en œuvre une gestion équilibrée et durable de l'eau à l'échelle d'un territoire. Il n'a pas le sentiment que sur les points soulevés par le Conseil général on soit sur des pierres d'achoppement rédhibitoires : peut-être faut-il effectivement rédiger les choses différemment, il faut rassurer, cela reste des sujets complexes, techniques. Il lui semble possible de trouver une formulation qui rassurera tout le monde, et il lui paraît inimaginable de rester bloqué pour ces points là. Le SAGE sera prochainement débattu au SMAVD, avec les différents Conseils généraux, la Région ... Il rappelle qu'il est normal d'avoir des avis divergents sur un tel projet.

M. ESPITALIER : tous les avis peuvent être exprimés pendant la consultation, cela permet de trouver des solutions ensemble. On peut les entendre, les prendre en compte. Cependant la demande faite par le Conseil général d'un délai supplémentaire est différente et semble difficile à satisfaire. Il faut rappeler que tous les secteurs économiques sont soumis à un risque, notamment celui de « l'urgence climatique » : on ne peut pas tout maîtriser. De nombreux enjeux sont pris en compte dans le SAGE, ne pas oublier la santé publique, la qualité de l'eau...

M. FONTICELLI : soyons sages ! On a travaillé 10 ans, le projet est déposé. Des questions se posent, des remarques, c'est normal. Mais il ne faut pas oublier que l'on parle de milieux fragiles. Il faut entendre les interrogations, en discuter, mais il ne faut pas bloquer la procédure : le SAGE doit voir le jour.

M. PELLESTOR : sur l'évolution des pratiques agricoles : il rappelle que de nombreux agriculteurs font déjà des efforts, ont fait évoluer leurs pratiques. Par rapport à la rédaction de la mesure sur le pastoralisme : ce type de mesure peut faire peur pour qui n'a pas suivi et découvre le document. Les communes ne veulent plus faire de chèque en blanc. Il faut donc communiquer.

Mme GUIN rappelle que le SAGE demande de lancer une étude sur l'impact du pastoralisme sur la qualité des eaux du Haut Verdon, suite à des problèmes de qualité identifiés lors des études préalables, pour si nécessaire définir des mesures de gestion.

M. ESPITALIER : d'accord pour communiquer, expliquer, mais encore faut-il qu'on nous y invite... Il rappelle que lors de la consultation en 2010 (réunions par sous bassin avec les conseillers municipaux), aucun élu n'était présent à la réunion à Moustiers-Sainte-Marie par exemple... C'est le travail de tout le monde, y compris des représentants de la profession, de sensibiliser, de communiquer.

M. PITON répond que c'est très compliqué pour les élus : millefeuille de démarches, complexité, c'est impossible de tout suivre. Quand on essaye de poser des questions, on ne se sent pas entendus, ou les messages sont souvent vécus comme des agressions : il faut l'accepter. Quand lui même parle du SAGE à la chambre d'agriculture, il n'a que 10 mn...

Cela n'est pas grave si tout le monde ne donne pas un avis positif. Il ne faut pas traiter d'irresponsable pour autant. Personne n'est contre le SAGE, mais contre la rédaction actuelle.

M. ESPITALIER : les remarques du Conseil général ne sont pas remises en cause, la CLE va y répondre. Le problème c'est plutôt le courrier envoyé aux communes pour leur demander de ne pas valider le SAGE, sans en avertir la CLE.

M. HERRIOU : des études ont été faites, il faudra en faire d'autres. Aucun SAGE ne serait validé s'il fallait attendre d'avoir toutes les connaissances. Nous savons que la ressource en eau va évoluer dans le futur, si on devait attendre de la connaître pour voter le SAGE, celui-ci ne serait jamais validé ... Par contre si on reporte le délai de 2 à 3 ans, risque de retrait des financeurs ?

M. BERNARD fait part d'une crainte qui peut exister sur une interprétation réglementaire abusive du SAGE (mesures de mise en compatibilité, règles nécessitant une conformité), et exprime la confusion possible entre les termes compatibilité et conformité.

Mme GUIN rappelle qu'un nombre très limité de mesures du SAGE ont une portée juridique, il ne faut pas se focaliser uniquement sur la portée juridique de ce document, la plupart des mesures sont des recommandations, c'est-à-dire des mesures sur lesquelles les acteurs se sont mis d'accord (études à lancer, travaux à réaliser), mais qui n'ont pas de portée juridique. Pour les mesures qui ont une portée juridique, souvent elles explicitent de quelle manière répondre à la loi.

Mme FOURNIER indique que le SAGE permet d'avoir la vision globale.

M. ESPITALIER conclut la réunion en indiquant que, suite aux échanges intervenus lors de cette CLE, la procédure de validation se poursuivra selon le calendrier initialement prévu et qu'il invite le Conseil général 04 à faire part de propositions d'ajouts ou de modification rédactionnelle du SAGE afin de préciser les points soulevés dans sa délibération.

FEUILLE DE PRESENCE

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

STRUCTURE / ZONE REPRESENTEE	NOM, PRENOM	PRESENT
Zone du Bas Verdon	M. Jean-Luc HINDRYCKX, adjoint à Vinon-sur-Verdon	
Zone du Haut-Verdon	M. Serge PRATO, Maire de Saint-André-les-Alpes	
Zone de la tête du bassin versant	M. Laurent CALVIN, conseiller municipal à Thorame-Haute	
Zone de l'Artuby	M. André GAYMARD, Maire de Comps-sur-Artuby	
Zone du Jabron	M. Michel GIULIANO, conseiller municipal à Trigance	
Zone d'Andon	Mme Michèle OLIVIER, Maire d'Andon	
Zone du plateau Valensole	M. Jean-Marc PELLESTOR, conseiller municipal à Valensole	x
Zone du Colostre	M. Laurent POITEVIN, conseiller municipal à Gréoux-les-Bains	
Zone des massifs préalpins	M. Marcel CHAIX, Maire de Soleihàs	
Zone des gorges du Verdon	M. Daniel DUFLOT, conseiller municipal à Castellane	x
Zone du Haut Pays Varois	M. Jean-Pierre HERRIOU, conseiller municipal à Moissac Bellevue	x
Zone du lac de Sainte-Croix-du-Verdon	M. Emile ROUVIER, conseiller municipal à Sainte-Croix-du-Verdon	x
Parc Naturel Régional du Verdon	M. Jacques ESPITALIER, représentant du Parc	x
Parc Naturel Régional du Verdon	M. Jean-Pierre CIOFI, représentant du Parc	
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance	M. Henri PIGNOLY, représentant du Syndicat	x
Conseil Régional PACA	Mme Sylvie MASSIMI, conseillère régionale	
Conseil Régional PACA	Mme Colette CHARRIAU, conseillère régionale	
Conseil Général du Var	M. Pierre LAMBERT, conseiller général	
Conseil Général du Var	Mme Raymonde CARLETTI, conseillère générale	
Conseil Général des Bouches-du-Rhône	(M. Vincent BURRONI, conseiller général) Remplacé par Mme Maria RAYNAUD, conseillère générale (à régulariser)	
Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence	(M. Gilbert SAUVAN, conseiller général) Remplacé par M. Jacques ECHALON, conseiller général (à régulariser)	
Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence	M. Guy LEBEAUPIN, conseiller général	
Conseil Général des Alpes Maritimes	M. Thierry GUEGUEN, conseiller général	

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

STRUCTURE	REPRESENTE PAR	NOM, PRENOM	PRESENT
EDF (Direction Energie Méditerranée)	Monsieur le Directeur d'EDF Unité de Production Méditerranée ou son représentant	Catherine LE NORMANT	x
Chambre régionale de commerce et d'industrie	Monsieur le Président ou son représentant		
Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale	Monsieur le Directeur général ou son représentant	François PREVOST	x
Chambre Départementale d'Agriculture du Var	Monsieur le Président ou son représentant		
Chambre Départementale d'Agriculture 04	Monsieur le Président ou son représentant		
FDPPMA du Var	Monsieur le Président ou son représentant	Louis FONTICELLI	x
FDPPMA 04	Monsieur le Président ou son représentant	Benjamin ISOUARD	x
Groupement des Professionnels des sports d'eau vive du Verdon	Monsieur le Président ou son représentant	Daniel DUFLOT	x
URVN	Monsieur le Président ou son représentant	Christophe BONNET	x
Fédération française de canoë kayak	Monsieur le Président ou son représentant		
CRPF Paca	Monsieur le Président ou son représentant		
Union régionale des consommateurs « Que Choisir » Paca	Madame la Présidente ou son représentant		

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

STRUCTURE	REPRESENTE PAR	NOM, PRENOM	PRESENT
Préfecture coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée	Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin (représentation Direction Régionale de l'Environnement) ou son représentant		
Préfecture coordonnatrice du SAGE	Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence ou son représentant	BERNARD Didier, sous préfet de Castellane	x
Agence de l'Eau RM&C	Monsieur le Délégué ou son représentant	Philippe PIERRON, Joëlle HERVO	x
MISE 04	Monsieur le chef de la MISE des Alpes-de-Haute-Provence ou son représentant	Gabrielle FOUNIER, DDT Pierre GOTTARDI	x
MISE 83	Monsieur le chef de la MISE du Var ou son représentant		
MISE 06	Monsieur le chef de la MISE des Alpes-Maritimes ou son représentant		
MISE 13	Monsieur le chef de la MISE des Bouches-du-Rhône ou son représentant		
ARS Paca	Monsieur le Directeur ou son représentant		
DRJSCS Paca	Monsieur le Directeur ou son représentant	Benoît RAZIMBAUD	x
Camp militaire de Canjuers	Monsieur le Colonel ou son représentant	Lieutenant Olivier BUTRULLE	x
Délégation inter régionale de l'ONEMA Languedoc Roussillon Paca	Monsieur le Délégué interrégional ou son représentant	Christian PEUGET	x

Assistaient également à la séance : Noël PITON, chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence ; Claudine TREZZY, conseil général des Bouches-du-Rhône ; Sandrine BOUCHET, communauté de communes du Haut Verdon Val d'Allos ; Patrick MATHIEU, conseil général des Alpes-de-Haute-Provence ; Xavier BERNARD, conseil général des Alpes-de-Haute-Provence ; Béatrice MAYEN, conseil régional Paca ; Olivier NALBONE, conseil régional Paca